



Avril 2022, n°51

Sommaire :

Fin de l'aide
exceptionnelle
d'apprentissage

Etat des lieux sur
les contrats aidés

Les temps
d'analyse de
pratiques
professionnelles

Que se passe-t-il
dans le réseau
ACEPP ?

La formation avec
l'ACEPP83

À PARTAGER SANS MODÉRATION

Vous pouvez la photocopier et/ou l'afficher

EDITO

Bonjour à tous,

Nous voici déjà fin avril, où en êtes-vous ?

Même si nous sommes ravis d'avoir enlevé les masques et que le printemps soit là, la période reste très chargée.

Cette Loi Norma nous occasionne bien du travail. La rédaction des projets d'établissement et règlement de fonctionnement n'est pas une mince affaire. Cela demande du temps et des questionnements. Elle nous oblige à revisiter nos pratiques sous le nouveau prisme, celui de la charte. Il est vrai que nos activités quotidiennes nous laissent peu de temps pour mettre par écrit ces réflexions de fond mais je dois avouer que l'esprit de cette loi me paraît plutôt être une reconnaissance de nos métiers. Auprès des équipes, avec ces temps d'analyse de pratiques ou auprès des parents, avec la valorisation des actions d'accompagnement à la parentalité. C'est un peu comme si, les politiques publiques venaient valider ces nouveaux besoins que nous avons, tous, j'en suis sûre, déjà vu apparaître. Nos missions évoluent sans cesse. Dans la mise en œuvre, il est clair qu'il va nous falloir du temps et des moyens supplémentaires. L'enjeu va résider ensuite dans notre capacité à communiquer sur nos besoins également.

Que ce soit en termes d'écoute, de formations, de mise en réseau, ou d'accompagnement plus spécifique, sachez que l'ACEPP83 est un lieu-ressource. N'hésitez pas à partager vos expériences, c'est la force de notre réseau.

J'en profite pour vous donner la date de notre rassemblement annuel qui se tiendra le 14 juin en fin de journée sur la commune de Flayosc...SAVE THE DATE.

Bonne lecture.

Armelle RAULT,
Présidente de l'ACEPP83

Fin de l'aide exceptionnelle d'apprentissage

En 2020, le gouvernement avait mis en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution ». Et comme toute bonne chose, cette aide prend fin au **30 juin 2022**.

Pour rappel, l'aide s'élève :

- À 5 000 euros pour l'embauche d'un mineur
- À 8 000 euros pour les jeunes âgés de 18 ans et plus, quel que soit le niveau de formation suivi jusqu'au master inclus (Bac+5).

Vous pourrez en bénéficier à partir du moment où le contrat sera signé avant fin juin 2022, soit trois mois maxi avant le début de la formation. Par exemple : le contrat peut être signé le 20 juin avec une déclaration et une prise de poste par l'apprenti le 20 septembre.

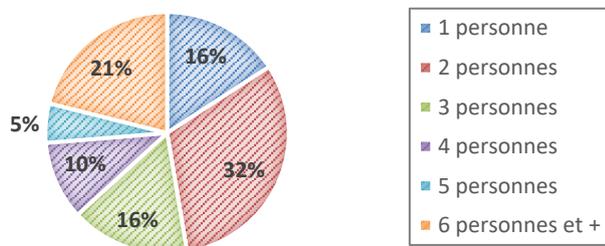
Etat des lieux sur les contrats aidés

De nombreuses structures du réseau nous ont alertés sur le non renouvellement des contrats aidés et sur le refus de signer de nouvelles conventions par les agences locales de l'emploi et de l'insertion.

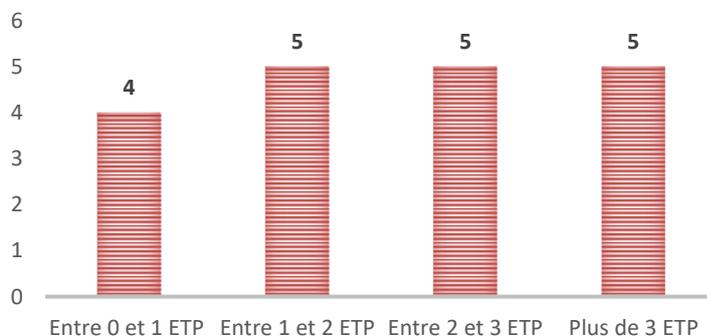
Par conséquent, le 14 avril dernier l'ACEPP83 a demandé aux structures de répondre à un rapide questionnaire concernant « l'arrêt » des contrats aidés pour nous permettre de quantifier les différents besoins en contrats aidés à court terme. Cet état des lieux nous permettra également de sensibiliser les partenaires institutionnels sur les difficultés que cela engendre dans les structures associatives.

Nous avons reçu 21 réponses, soit un taux de réponse de 84% (dont 2 structures non concernées par la problématique). Après une première analyse, voici ce qu'il en ressort :

Combien de personnes employez vous en contrat aide ?



Combien d'équivalent temps plein cela représente-t-il ?



Quand allez vous être impacté si un arrêt des contrats aidés se confirmait ? (mois et année)



On le voit bien, les crèches du réseau seront assez rapidement impactées par ces mesures. Ce n'est certes pas la première fois que cela arrive (rappelons-nous 2017), mais aujourd'hui cela se rajoute à des problématiques d'absentéisme pour maladie, de recrutement de personnels diplômés, sans oublier les nombreux cas de COVID19 au sein des familles et la réforme du code de la santé publique...

Et même si nous savons bien que ces contrats vont dépendre des projets et des décisions politiques, ils restent quand même une source de financement et permettent la mise en place d'actions qui ne pourraient se faire sans la présence de ces personnes.

Ajoutons aussi que pour les personnes en bénéficiant, c'est très souvent l'occasion de découvrir une nouvelle filière et des opportunités de formation pour des montées en compétences.

Espérons que les directives actuelles ne soient que provisoires et que les orientations définies dans le protocole « Insertion dans l'emploi/Petite enfance », signé en mars 2022, soient reprises par le nouveau gouvernement.

Pour rappel, ce protocole a deux objectifs : Soutenir l'insertion professionnelle en proposant des solutions d'accueil des enfants et valoriser les métiers de la petite enfance auprès des personnes en recherche d'emploi et celles en insertion professionnelle.

Les temps d'analyse de pratiques professionnelles : une obligation à partir de septembre 2022 !

Suite à la réforme du code de la santé publique 2021, le gestionnaire de tout établissement d'accueil du jeune enfant est dans l'obligation de proposer des temps d'analyse de pratiques professionnelles à son équipe de professionnels chargée de l'encadrement des enfants à partir de septembre 2022 (soit 2 heures obligatoires entre septembre et décembre 2022).

Nous avons interrogé toutes les structures adhérentes et quelques structures proches de notre réseau pour connaître l'avancée de la mise en place de ce dispositif et constatons que certaines rencontrent des difficultés à trouver un professionnel pour dispenser ces temps, l'ACEPP83 est en mesure de vous proposer des professionnels spécialisés dans la petite enfance pour intervenir dans votre structure, n'hésitez pas à nous contacter.

Attention, un décret devrait sortir sous peu mentionnant la liste des diplômes requis pour le professionnel dispensant des séances d'analyse de pratiques professionnelles donc il est préférable d'attendre avant de s'engager surtout s'il ne s'agit pas d'un psychologue. Tout en gardant bien à l'esprit que la personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres.

Nous vous avons également questionné sur le poste de référent « Santé & Inclusion » vous suggérant la possibilité de mutualiser ce poste pour les structures d'un même territoire, des travaux sont en cours nous ne manquerons pas de revenir vers vous très prochainement.

Que se passe-t-il dans les crèches du réseau ACEPP ?

Dans ce numéro, nous avons souhaité interviewer deux professionnelles de la Petite Enfance qui ont suivi un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et voici leur témoignage :

Pourquoi j'ai choisi la VAE ? Dans un premier temps, parce que le système scolaire ne m'attirait pas, et dès ma terminale j'ai dû travailler. J'ai vite trouvé des centres d'intérêts dans le monde du travail, et développé des compétences. La VAE m'a donc permis de valoriser ces compétences et d'évoluer dans la profession. Issue du monde du tourisme et de l'animation dans un premier temps, j'ai validé mon BAC Service/Assistance/Accueil enceinte de mon premier enfant.

Après une reconversion, et à l'obtention d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture en formation continue, j'ai découvert un autre milieu professionnel ; celui du handicap. Tout d'abord employée en tant qu'auxiliaire de puériculture, je me suis très vite orientée vers le parcours VAE afin de mettre en corrélation mes pratiques, mes connaissances techniques, avec le référentiel du diplôme de moniteur éducateur puis ensuite éducateur spécialisé.

Ces 2 diplômes en poche, ma soif de découvrir restant toujours présente, je reste ouverte aux opportunités que la vie met sur mon chemin.

En 2019, j'intègre l'équipe d'une crèche associative parentale, en tant que continuité de direction. En évoluant dans ce nouvel environnement, et en connaissant désormais, les atouts qu'offrent la VAE, je tente le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Aujourd'hui partie du lycée sans obtenir mon BAC, je suis fière d'avoir un diplôme de niveau 6. Bien avant la validation d'un diplôme, la VAE permet une véritable introspection, une remise en question indispensable pour l'évolution de chacun dans sa posture professionnelle. Dans toutes mes expériences VAE, (et j'ai de quoi comparer), je voudrais remercier l'ACEPP83 pour leur formule "tout compris".

L'accompagnement dès le livret 1 est d'une aide précieuse, l'accompagnement du livret 2 est indispensable, et le soutien à l'oral permet d'optimiser les chances et de bien recentrer l'essentiel de notre livret. Lancez-vous dans l'aventure, vous ne prenez le risque que d'évoluer !

Amandine BEUCORAL ;)

Après quelques années de travail en tant que AEPE (anciennement CAP PE), j'ai soumis à ma direction la volonté d'évoluer en tentant d'obtenir le diplôme d'Auxiliaire de puériculture par le biais de la VAE car ceci me semblait compliqué de concilier l'école d'AP avec mes jeunes enfants... L'accompagnement à la VAE était programmé sur 1 an comme je le souhaitais à raison de 3h tous les 15 jours et mes 7H en solo le samedi. En effet, je travaillais en EAJE et le soir, je m'occupais de mes enfants, donc peu de place pour un travail efficace après une journée très longue et bien remplie. Les séances s'enchaînaient, l'accompagnatrice m'a découverte sous tous mes états : triste, en plein doute, angoissée, stressée, en pleurs, euphorique... Une fois mes modules travaillés, retravaillés et re-retravaillés, il me restait ma présentation à rédiger, j'ai mis beaucoup, beaucoup de temps avant de savoir quoi y mettre.

En attendant le passage devant le jury, j'ai participé à des temps d'analyse de pratiques au sein de ma crèche qui ont remis en question mes pratiques professionnelles, c'est très enrichissant et super intéressant. J'ai également participé à la formation « Soutenance à l'oral de son livret 2 de VAE » par le biais de l'ACEPP83 « fortement » proposé par ma directrice voyant mon état de stress et je l'en remercie.

Le jour de ma présentation devant le jury, composé de 3 femmes, dont une puéricultrice me posant des questions, puis son autre collègue relevant mes réponses "Elle peut faire ceci ?". C'était assez déstabilisant et cocasse comme situation, mais la puéricultrice confirmait toutes mes réponses. J'ai, lors de cet entretien, exprimé mon stress. A peine sortie de la salle, mes émotions et mes doutes m'envahissaient.

Arriva le jour des résultats, le 18 novembre 2019. C'est Valérie qui m'annonçait la validation des 8 modules : validation totale. Je n'y croyais pas mais elle était si contente pour moi, et moi si fière. Honnêtement, sans cet accompagnement, je ne suis pas certaine que j'aurais eu une validation totale dès la 1ère fois. Il faut savoir qu'une élaboration de VAE, prend beaucoup de temps, d'énergie, de remises en question, mais c'est tellement gratifiant une fois le diplôme obtenu. Bien sûr on travaille le contenu des modules, la présentation, mais aussi son oralité, la posture à adopter face au jury.

Mais c'est tout à fait possible, même en cumulant son emploi et sa vie de famille LA PREUVE !!!

Un accompagnement de qualité comme celui que j'ai eu avec Valérie, un livret travaillé, une simulation d'oral blanc hyper sérieux avec Corinne, me paraissent indispensables à une réussite fulgurante.

Cette expérience fut très positive et j'envisage 3 ans après de réitérer une VAE.

J'espère que mon retour d'expérience sera utile à celles qui hésitent à passer le cap de la VAE. Je suis très honorée de partager ceci avec vous, **Angélique BECART**

Les formations ACEPP83 à venir

Voici les prochaines formations proposées par l'Acepp83 en inter à venir :

- **Le 6 mai** → Comment se situer face à une situation de maltraitance ? animée par E. GONDRAN
- **Le 13 mai** → Petite enfance et neurosciences, animée par F. Hirn
- **Le 24 mai** → Le développement sensoriel et moteur du jeune enfant, animée par C. JOUNIN
- **Le 2 juin** → Se former en pratique musicale dans l'accueil du jeune enfant, animée par M. HERBAUT

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter.

L'Acepp83 est une
fédération :



Elle est soutenue
par :

